OFFICE DES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE

Rapport annuel 1982-1983

Québec

Manuscrit:
Office des services de garde à l'enfance

Publication réalisée
à la Direction générale
des publications gouvernementales
du ministère des Communications

Dépôt légal — 3e trimestre 1983
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-05774-4
ISSN 0229-9488

© Gouvernement du Québec

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

En tant que ministre responsable de l'Office des services de garde à l'enfance, il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel de cet organisme pour l'exercice financier 1982-1983.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée
à la Condition féminine,

Pauline Marois

Longueuil, 26 juillet 1983

Madame Pauline Marois
Ministre déléguée à la
Condition féminine
875, Grande-Allée est
Québec (Québec)

Madame la Ministre,

Il me fait plaisir de vous présenter le Rapport annuel 1982-1983 de l'Office des services de garde à l'enfance.

Ce rapport a été préparé conformément à l'article 65 de la loi sur les services de garde à l'enfance.

Recevez, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La Présidente,

Stella Guy

Longueuil, le 26 juillet 1983

Table des matières

Mot de la présidente 9

1. L'Office des services de garde à l'enfance 11

1.1 La Loi et le mandat 11

1.2 Les membres de l'Office 11

1.3 L'organisation de l'Office 14

1.3.1 Secrétariat général 15

1.3.2 Organisation et soutien 15

1.3.3 Recherche et information 15

1.4 Les ressources humaines et budgétaires 15

1.4.1 Le personnel de l'Office 15

1.4.2 Le Rapport du vérificateur général 17

2. Les activités de l'Office des services de garde à l'enfance 19

2.1 Les réunions des membres 19

2.2 La tournée de consultation à l'échelle provinciale 19

2.3 Le soutien apporté aux services existants 20

2.4 Le développement de nouvelles places de garde 20

2.5 Les circulaires administratives et le financement 20

2.5.1 Le Répertoire des politiques administratives 20

2.5.2 Le financement des services de garde 21

2.6 Les services juridiques 21

2.7 L'information 22

2.7.1 Les demandes de renseignements 22

2.7.2 La production de documents 22

2.7.3 Sur la place publique 22

2.8 La formation 22

2.8.1 Le support au milieu des services de garde 23

2.8.2 Les activités visant l'adoption d'orientations ou de prises de position par les membres de l'Office 23

2.8.3 Réponse aux demandes de collaboration des organismes de formation 24

2.9 La recherche et l'analyse de politiques 24

2.9.1 Études sur la garde supervisée en milieu familial 24

2.9.2 Analyse du système de financement des services de garde 24

2.9.3 Redressement de la situation de garderies ayant un faible taux de fréquentation 24

2.9.4 Politique relative aux locaux des services de garde 25

2.10 L'inspection et les plaintes 25

3. Les statistiques administratives 26

3.1 Nombre de services de garde en garderie et nombre de places au 1er avril 1982 et au 31 mars 1983, par région 26

3.2 Augmentation du nombre de services de garde en garderie et du nombre de places entre le 1er avril 1982 et le 31 mars 1983, par région 26

3.3 Nombre d'agences de services de garde en milieu familial et nombre de places au 1er avril 1982 et au 31 mars 1983 27

3.4 Nombre de services de garde en milieu scolaire et nombre de places au 1er avril 1982 et au 31 mars 1983 par région, enregistrés au fichier de l'Office 27

3.5 Nombre de jardins d'enfants et nombre de places au 1er avril 1982 et au 31 mars 1983 par région, enregistrés au fichier de l'Office 28

3.6 Nombre de garderies et nombre de places subventionnées pour enfants handicapés en 1982-1983, par région 28

3.7 Coût par jour pour les usagers des services de garde en garderie et en milieu familial au 31 mars 1983 29

3.8 Coût moyen par jour pour les usagers des services de garde en garderie et en milieu familial au 31 mars 1983 29

3.9 Demandes de divers promoteurs pour l'implantation d'un service de garde en garderie et pour l'augmentation de capacité d'un service de garde déjà existant, enregistrées à l'Office du 1er avril 1982 au 31 mars 1983 30

3.10 Demandes de divers promoteurs pour l'implantation d'un service de garde en garderie et pour l'augmentation de capacité d'un service de garde déjà existant, enregistrées depuis le début de l'Office jusqu'au 31 mars 1983, par région 30

4. Les projets à venir 31

Liste des tableaux

La liste des membres de l'Office 13

L'organigramme 14

La liste du personnel 15

Rapport du vérificateur général 17

— Revenus et dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 1983 17

— Dépenses de transfert et frais d'administration de l'exercice de douze mois terminé le 31 mars 1983 18

Mot de la présidente

Ce rapport d'activités est le troisième à être publié par l'Office des services de garde à l'enfance. L'organisme est jeune, et prendre le recul nécessaire pour faire le bilan du chemin parcouru est difficile quand nous sommes à la fois préoccupés par le maintien de ce qui a déjà été acquis pour les services de garde et constamment interpelés par ce qu'il reste à faire et à gagner, ce qui, dans le contexte économique actuel, nous semble une tâche de Titan.

L'Office ne doit jamais perdre de vue que c'est avant tout pour assurer le bien-être et le développement des enfants qu'il travaille. Et, chaque année, nous devons rendre compte à la population du travail fait à l'Office des services de garde à l'enfance. Les 40 millions de dollars consacrés en 1982-1983 au dossier des services de garde, constituent une somme non négligeable et la collectivité, de laquelle proviennent ces fonds publics, doit se préoccuper de leur gestion efficace et de leur utilisation à bonnes fins.

Les services de garde avec permis fournissent au Québec de l'emploi à plus de 4 000 femmes et hommes qui vivent quotidiennement avec les enfants et qui entrent en relations avec les parents de ces enfants. Tout ce monde, et d'autres appartenant aux regroupements et associations de services de garde, aux groupes de femmes, aux milieux de formation en éducation de la petite enfance, aux milieux de recherche, oeuvre pour la consolidation et le développement de services de garde accessibles sur tout le territoire québécois. C'est beaucoup en pensant à eux que nous faisons le point et que nous traçons quelques prospectives. Ils sont nos partenaires dans la promotion de la qualité des services dispensés à nos enfants. Partenaires qui, parce qu'ils travaillent ou militent souvent depuis cinq, huit, dix ans pour faire reconnaître la nécessité de mettre en place un réseau complet de services de garde, n'hésiteront pas à prendre à partie les décideurs politiques.

Leur impatience se comprend et je dois avouer que je la partage, et ce, en dépit du fait que les membres de l'Office soient particulièrement motivés et dynamiques et que le personnel avec lequel je collabore ferait tomber les préjugés les plus légendaires qui circulent quant aux activités et aux performances des fonctionnaires.

En fonction depuis le 26 juillet 1982, il m'est arrivé souvent depuis de me rendre compte du peu de place que notre société fait « aux petits enfants ». Les besoins sont là et parlent d'eux-mêmes. Au Québec, 285 791 enfants de moins de six ans seraient actuellement gardés régulièrement ou occasionnellement par des personnes autres que leurs parents et seulement 25 259 places sont offertes dans des services de garde avec permis.

Face à cette distorsion, notre société n'a pas d'autre choix que d'organiser des services de garde pour répondre aux besoins des parents qui travaillent, qui étudient ou vaquent à d'autres activités.

Un consensus existe dans la communauté scientifique à l'effet que les services de garde respectant un certain nombre de normes de qualité ne sont aucunement préjudiciables aux enfants et que, au contraire, ces milieux de vie contribuent largement à la socialisation des enfants tout en empêchant ceux d'entre eux qui proviennent de milieux économiquement faibles d'accuser un retard intellectuel vers l'âge de 18 mois.

Mais, un certain nombre de personnes ignorent encore les bienfaits des services de garde pour les enfants alors que d'autres s'entêtent à dire que les mères doivent quitter le marché du travail afin de rester à la maison avec leurs petits.

Ces attitudes, ces croyances profondes ne se modifient pas facilement. Elles conditionnent cependant, dans la mesure où elles sont exprimées en avant-scène de notre société, la vitesse de croisière avec laquelle notre dossier progresse. Au cours de 1982-1983, dans la mesure où l'on accepte de l'évaluer avec cet indicateur, l'on peut affirmer que l'intérêt suscité par la garde des enfants a fait un bond majeur. Le nombre d'appels téléphoniques pour information acheminés à l'Office des services de garde à l'enfance a plus que doublé. De 5 000 l'an dernier, il est passé à près de 11 500 cette année. De même, le nombre d'articles sur la question relevés dans notre Revue de la presse, a lui aussi augmenté de façon importante. Il ne s'est pas passé un mois sans que l'Office n'ait été sollicité pour participer à une émission radiophonique ou télévisée, ou encore dans un panel organisé par des maisons d'enseignement.

Par moment, le dossier devient même brûlant d'actualité et les opérations marquantes qui ont coloré l'année 1982-1983 en sont sans doute la cause. La tournée de consultation réalisée à l'échelle provinciale et portant sur la consolidation et le développement des services pour les cinq prochaines années, la négociation qui a mis fin à la grève des loyers de quatorze garderies de la région de Montréal, la publication à la Gazette officielle et la défense de la nécessité d'adopter la réglementation des services de garde en garderies n'en sont que quelques exemples.

D'autres actions, s'inscrivant dans la continuité de celles développées par l'Office depuis sa création ont également contribué à l'avancement du dossier. Mentionnons le soutien fourni aux garderies existantes dans le domaine de la planification budgétaire, celui apporté aux groupes promoteurs qui a conduit à l'ouverture de 27 nouvelles garderies offrant 1 376 places et de six agences de services de garde en milieu familial offrant 308 nouvelles places. La publication bimestrielle du périodique *Petit à Petit*, outil d'échanges et d'information entre tous les services de garde, et la publication d'études sur la garde en milieu familial supervisée qui ont permis de faire un état de situation et d'éclairer les décisions à venir, en sont d'autres. Au plan du soutien financier, il nous faut signaler des gains tels que l'augmentation de 2 000 $ du seuil du revenu familial net donnant droit au maximum d'aide financière quotidienne pour enfant en garde, le passage de 5 $ à 7 $ du montant maximum d'aide financière quotidienne pour la garde en milieu familial, l'augmentation de 3 $ à 3,50 $ de la subvention directe aux garderies et ce rétroactivement à juin 1982 et l'augmentation de 1 $ à 2 $ de la subvention de fonctionnement aux agences de services de garde en milieu familial. De plus, des subventions nouvelles ont fait leur apparition en 1982-1983: comme celle couvrant la moitié des coûts de logement (incluant le chauffage) jusqu'à un maximum de 8 000 $ l'an, celle permettant le maintien des pouponnières (1 500 $ par place poupon), celle destinée aux regroupements et associations de services de garde (175 $ par membre) et enfin celle attribuée aux projets novateurs (2 000 $ maximum par projet).

Ces ajouts de subventions à des postes budgétaires spécifiques ne nous ont pas empêchés d'entreprendre l'élaboration d'une politique des locaux et une réflexion sur toute la question du financement direct et indirect des services de garde. Et ces exemples ne sont pas les seuls où, au cours de l'année, nous avons allié action et réflexion. Ces dossiers de fond auxquels nous consacrerons temps et énergie dans notre programme de travail de 1983-1984 devraient permettre de dégager de nouvelles politiques plus adaptées aux besoins réels des populations concernées.

Je vous invite donc à la lecture de ce rapport que les nouvelles consignes de la Direction des publications gouvernementales nous empêchent d'agrémenter de photographies ou de dessins d'enfants qui à eux seuls auraient valu mille mots pour témoigner de ce qui se vit dans les services de garde. Que cela ne vous fasse pas perdre de vue que ce sont les enfants, leur santé, leur sécurité, leur bien-être et leur développement qui motivent nos interventions. Après tout, n'est-ce pas pour eux que les membres du gouvernement votaient il y a plus de trois ans une loi affirmant le droit des enfants québécois à des services de garde de qualité? Nous devons tout faire pour que ce droit soit effectif et pour doter le Québec d'une véritable politique des services de garde à l'enfance.

La présidente,

Stella Guy.

1. L'Office des services de garde à l'enfance

1.1 La Loi et le mandat

L'Office est chargé, par la loi sur les services de garde à l'enfance, de veiller à ce que soient assurés des services de garde de qualité et de promouvoir un développement harmonieux de ces services avec les autres politiques familiales.

Sanctionnée le 21 décembre 1979, cette loi instituait en même temps l'Office, mais celui-ci ne put opérer vraiment qu'à partir du 16 octobre 1980.

Administrativement, l'Office a d'abord relevé du ministre des Affaires sociales, mais depuis le 1er avril 1982, il est sous la responsabilité de la ministre déléguée à la Condition féminine.

Afin de remplir son mandat, l'Office doit notamment:

- identifier, après consultation des personnes et organismes intéressés, les priorités et les besoins de la population et les ressources existantes en matière de services de garde à l'enfance;
- maintenir un système d'information comprenant les données statistiques sur les domaines visés dans la loi et ses règlements;
- préparer et diffuser de l'information sur les services de garde à l'enfance;
- effectuer ou faire effectuer des études et des recherches en matière de services de garde à l'enfance;
- concourir, par la publication de ses études et de ses recherches, à l'élaboration, l'évaluation et la révision des politiques en matière de services de garde à l'enfance;
- coordonner et promouvoir l'organisation et le développement des services de garde à l'enfance afin d'en faciliter l'accès à l'ensemble de la population;
- promouvoir la mise sur pied de cours de formation et de perfectionnement des personnes oeuvrant dans les services de garde à l'enfance;
- offrir un soutien technique et professionnel aux organismes et personnes oeuvrant ou désirant oeuvrer dans les services de garde à l'enfance;
- établir annuellement un plan de développement des ressources à être créées telles qu'identifiées après les consultations prévues par la loi;
- faire les recommandations nécessaires pour que le développement des services de garde à l'enfance s'inscrive harmonieusement dans l'ensemble des programmes et ressources déjà existants dans le secteur de la petite enfance.

La Loi, par la diversité des catégories de services de garde qu'elle reconnaît, permet aux parents un libre choix, quant à la garde de leurs enfants. Cinq catégories de services de garde sont prévues:

- *Service de garde en garderie*: un service où on reçoit au moins dix enfants de façon régulière et pour des périodes qui n'excèdent pas 24 heures consécutives.
- *Service de garde en halte-garderie*: un service de garde fourni dans une installation où on reçoit au moins dix enfants, de façon occasionnelle et pour des périodes qui n'excèdent pas 24 heures consécutives.
- *Service de garde en jardin d'enfants*: un service de garde fourni dans une installation où on reçoit au moins dix enfants de 2 à 5 ans de façon régulière et pour des périodes qui n'excèdent pas 3 heures par jour, à l'exception des services organisés par une commission scolaire ou une corporation de syndics.
- *Service de garde en milieu familial*: un service de garde fourni par une personne physique, contre rémunération, dans une résidence privée où elle reçoit de façon régulière au plus quatre enfants, incluant ses enfants, reçus dans cette résidence privée ou, si elle est assistée d'une autre personne adulte, au plus neuf enfants, incluant les enfants de ces deux personnes, reçus dans cette résidence privée et pour des périodes qui peuvent excéder 24 heures consécutives.
- *Service de garde en milieu scolaire*: un service de garde fourni par une commission scolaire ou une corporation de syndics aux enfants à qui sont dispensés dans ses écoles les cours et services éducatifs du niveau de la maternelle et du primaire.

À noter que les articles 5, 6 et 97 de la loi concernant l'émission des permis pour les haltes-garderies et les jardins d'enfants ne sont pas encore en vigueur au 31 mars 1983.

1.2 Les membres de l'Office

L'Office des services de garde à l'enfance est composé de dix-sept membres. Ceux-ci ont pour mandat de déterminer les orientations de l'Office.

Treize membres, dont le président, sont nommés par le gouvernement. Quatre autres membres sont des fonctionnaires nommés par les ministres des Affaires sociales, de l'Éducation, des Affaires municipales et de la Condition féminine.

Selon l'article 50 de la loi sur les services de garde à l'enfance, les membres de l'Office nommés par le gouvernement, autres que le président, sont désignés

de la façon suivante, en assurant la représentation de l'ensemble des régions du Québec:

- cinq membres, dont le vice-président, sont choisis parmi les parents qui, au moment de leur nomination, ont des enfants qui reçoivent des services de garde en garderie, en jardin d'enfants, en milieu familial ou en milieu scolaire. Ils sont choisis après consultation des groupes et des organismes intéressés aux services de garde à l'enfance. Un de ces parents doit être un parent d'enfant qui est une personne handicapée au sens de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées;
- trois membres sont choisis parmi les personnes oeuvrant dans les services de garde à l'enfance, après consultation des organismes représentatifs de ces personnes;
- un membre est choisi parmi les employeurs qui, au moment de leur nomination, sont des parents d'enfants qui reçoivent des services de garde en garderie, en jardin d'enfants, en milieu familial ou en milieu scolaire, après consultation des organismes représentatifs des employeurs;
- un membre est choisi parmi les travailleurs qui, au moment de leur nomination, sont des parents d'enfants qui reçoivent des services de garde en garderie, en jardin d'enfants, en milieu familial ou en milieu scolaire, après consultation des organismes représentatifs des travailleurs;
- un membre est choisi parmi les commissaires ou syndics d'écoles après consultation des associations représentatives des commissions scolaires;
- un membre est choisi parmi les membres des conseils des corporations municipales, après consultation des associations représentatives de ces corporations.

La présidente de l'Office est nommée pour au plus cinq ans, et les douze membres, autres que les fonctionnaires, remplissent cette fonction pour au plus trois ans. Les treize membres, autres que les fonctionnaires nommés par les ministères, ont droit de vote. Huit des treize membres, dont la présidente, forment le quorum. En cas d'égalité des voix, la présidente a une voix prépondérante.

Liste des membres

	Fin de mandat	Type de représentation
Stella Guy Montréal	juillet 1987	présidente
Ghislaine Lalande Lac-Etchemin	juillet 1983	vice-présidente
Pauline Bertrand Hull	novembre 1985	oeuvre dans les services de garde à l'enfance (Agence de services de garde en milieu familial)
Claudine Bouchard-Hudon Chicoutimi	mars 1986	membre du conseil d'une corporation municipale
Céline Dostie Sherbrooke	juillet 1983	oeuvre dans les services de garde à l'enfance
Danielle-Maude Gosselin Lévis	novembre 1985	travailleuse qui utilise un service de garde pour son enfant
Nicole Janvier Grand-Mère	novembre 1985	parent qui utilise un service de garde pour son enfant
Jacques Lapointe Saint-Jovite	mandat échu	employeur qui utilise un service de garde pour son enfant
Jean Lebel Senneterre	novembre 1985	commissaire d'écoles
Claudette Pitre-Robin Longueuil	novembre 1985	parent qui utilise un service de garde pour son enfant
Gilles Rioux Laval	novembre 1985	parent qui utilise un service de garde pour son enfant
Lucien Vignola Rimouski	juillet 1983	parent qui utilise un service de garde pour son enfant
Suzanne Jalbert		fonctionnaire — ministère des Affaires municipales
Lise Julien		fonctionnaire — ministère de l'Éducation
Martine Maranda		fonctionnaire — ministère des Affaires sociales
Roger Pelletier		fonctionnaire — ministère de la Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu
Evelyne Perron		fonctionnaire — Secrétariat à la Condition féminine

1.3 L'organisation de l'Office

Le personnel de l'Office est regroupé en trois principaux secteurs d'activités placés sous la responsabilité administrative de la présidente: le Secrétariat général, Organisation et soutien et Recherche et information. Les Services juridiques relèvent directement de la présidente.

La coordination du travail des trois services s'effectue au niveau du comité de direction regroupant la présidente et les trois directeurs. Généralement, ce comité se réunit une fois la semaine. Il assure le suivi des dossiers en cours, permet de répartir les tâches ponctuelles et de faire le point sur le fonctionnement interne. C'est aussi une instance décisionnelle qui a la responsabilité d'exécuter les décisions des membres de l'Office.

L'organigramme de l'Office

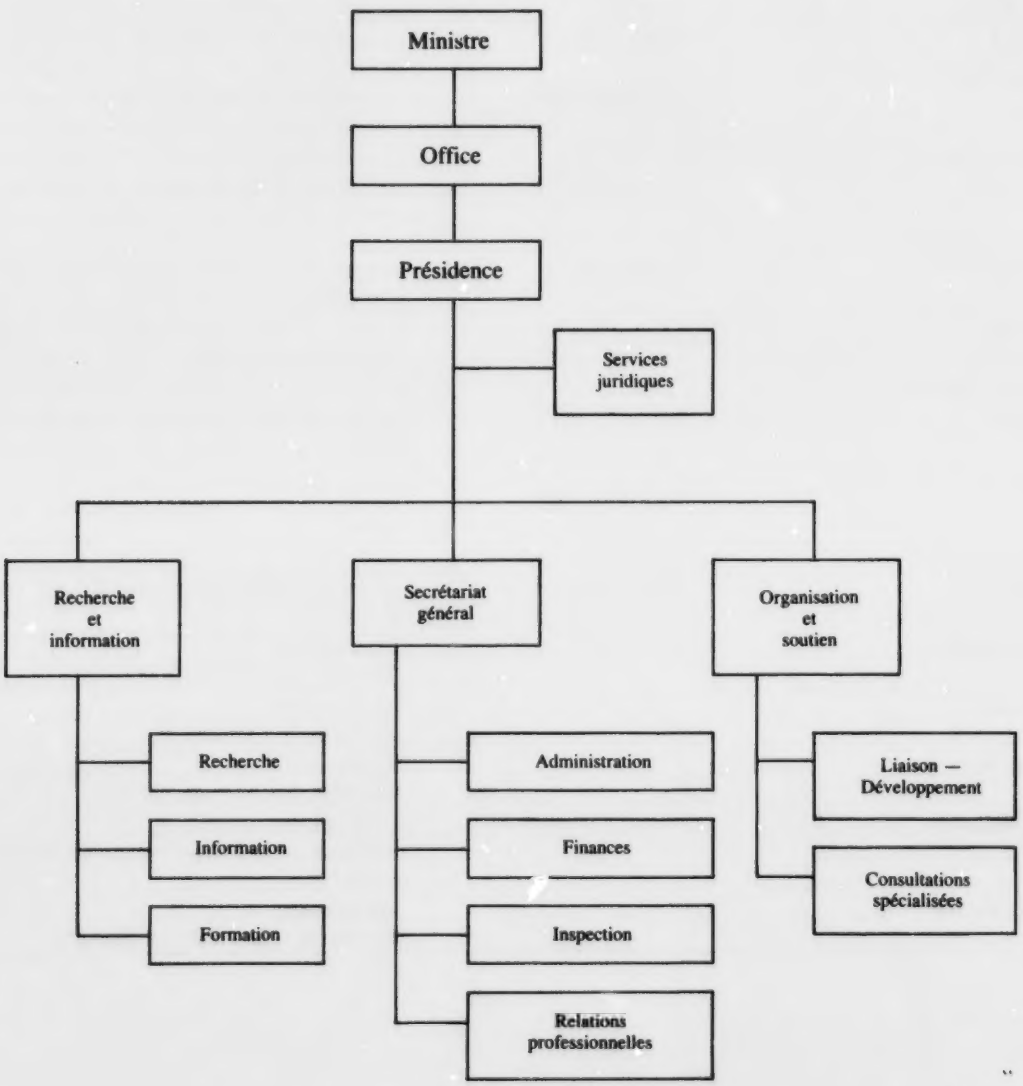

1.3.1 Le Secrétariat général

Le Secrétariat général voit à la gestion des finances, à l'émission des permis, et au maintien d'un système d'information. Il assure le traitement des plaintes et de l'inspection, gère les ressources humaines de l'Office, assume la responsabilité des services auxiliaires, et supervise le dossier des relations professionnelles. Il coordonne l'administration du programme d'aide financière aux parents et des services de garde en milieu scolaire.

Il doit établir les normes d'émission et de renouvellement des permis et d'octroi des subventions.

1.3.2 Organisation et soutien

Organisation et soutien assure la liaison entre les services de garde et l'Office. Chaque service de garde bénéficie d'un interlocuteur privilégié, soit l'agent de liaison. Organisation et soutien a la responsabilité d'étudier les demandes de permis et de subventions, de faire la recommandation ou le refus de ces demandes, et d'assurer le traitement des dossiers litigieux.

Il assiste les promoteurs dans leur démarche pour l'ouverture d'un nouveau service de garde et leur apporte le support nécessaire. Il offre, entre autres, des services conseils au niveau des aménagements, de la gestion et des matières légales.

Il assure également les relations avec les organismes du milieu et suscite le développement des services en fonction du plan de développement de l'Office.

1.3.3 Recherche et information

Recherche et information produit et diffuse du matériel d'information relatif aux services de garde et ce, conformément aux politiques de l'Office en matière de communication.

Il promeut la mise sur pied de cours de formation et de perfectionnement des personnes oeuvrant dans les services de garde à l'enfance et, à cette fin, il s'assure que les institutions d'enseignement dispensent des programmes de formation et de perfectionnement qui répondent aux besoins.

Il effectue et fait effectuer de la recherche en matière de services de garde et, par la publication de ses études et de ses recherches il concourt à l'évaluation, l'élaboration et la révision des politiques gouvernementales en matière de services de garde.

Enfin, Recherche et information contribue à identifier les besoins et les priorités, établit annuellement un plan de développement des services de garde à être créés et fait des recommandations pour que le développement des services de garde s'inscrive harmonieusement dans l'ensemble des programmes et ressources déjà existants.

1.4 Les ressources humaines et budgétaires

1.4.1 Le personnel de l'Office

C'est le gouvernement qui fixe la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail de la présidente qui doit exercer ses fonctions à temps plein. Les membres de l'Office ne sont pas rémunérés. Toutefois, ils ont droit, selon les normes fixées par le gouvernement, à une allocation de présence et au remboursement des frais justifiables engagés par eux dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Secrétaire général et les autres membres du personnel de l'Office sont nommés et rémunérés suivant la loi de la fonction publique.

Durant le présent exercice, l'Office disposait de 36 postes d'employés permanents et de 10 postes d'employés à titre occasionnel.

Les personnes ayant occupé les postes à l'Office durant l'année 1982-1983 figurent dans la liste ci-dessous.

La liste du personnel ayant travaillé entre le 1er avril 1982 et le 31 mars 1983

Présidence

Stella Guy, présidente
Lizette Gervais,. présidente*
Nicole Brunet, secrétaire
Camille Faucher, avocate
Lucille Desjardins, avocate*

Secrétariat général

Laurent McCutcheon, secrétaire général
Gisèle Favreau, secrétaire
Liette Raymond, secrétaire*
Johanne Caplette, inspectrice
Denis-Frédéric Parent, inspecteur
Alphonse Fournier, adjoint administratif
Pierre Martel, agent de gestion financière
Liette Cousineau, technicienne en gestion financière
Françoise Robin, sténodactylo
Gisèle Ethier, agente de bureau*
Carol Grenier, auxiliaire de bureau*
Suzanne Ladouceur, dactylographe*
Sylvie Pilette-Benoit, agente de bureau
Sylvie Labbé, dactylographe
Michel Arcand, agent de bureau
Roger Paradis, agent de bureau*

Organisation et soutien

Robert Henri, directeur*
Francine Rhéaume, secrétaire

Rose-Mary Thonney, adjointe
Margaret De Serres, agente de liaison
Johanne Gaudet, agente de liaison
Louise Gélinas, agente de liaison
Lise Leboeuf, agente de liaison
Louis Morgan, agent de liaison
Monique Richard, agente de liaison
Guy St-Jacques, agent de liaison
Robert Lévesque, conseiller en gestion financière
Danielle Provost, conseillère en gestion financière
Michel Turcotte, architecte
Pierre Richard, architecte*
Jean-Yves Desjardins, avocat
Paulette Dubuc, sténodactylo
Hélène Mercier, sténodactylo*
Nicole Prud'homme, sténodactylo
Yves Vaillancourt, agent de bureau

Recherche et information

Renée Spain, directrice
Suzelle Therrien, secrétaire
Suzanne Bouchard, agente de recherche
Chantale Brouillet, agente de recherche
Solange Cantin, agente de recherche
François Dussault, agent de recherche
Claude Larose, agent de recherche
Monique Proulx, conseillère en formation
Joseph Aghaby, agent d'information*
Lucette Bouchard, agente d'information*
Daniel Fines, agent d'information
Denise Trudel, agente d'information
Renée Tremblay, téléphoniste-réceptionniste
Lise Therrien, préposée aux renseignements
Louisette Juneau, sténodactylo*
Danièle Ouellette, sténodactylo*
Manon Miron, sténodactylo
Adrienne Vézina, téléphoniste-réceptionniste*
Chantal Lessard, téléphoniste-réceptionniste*

Note: Les personnes dont le nom apparaît avec un astérisque ont quitté l'Office pendant l'année.

1.4.2. Le Rapport du vérificateur général

J'ai vérifié l'état des revenus et dépenses de l'Office des services de garde à l'enfance pour l'exercice terminé le 31 mars 1983. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les revenus et dépenses de l'Office pour l'exercice terminé le 31 mars 1983 selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec

Rhéal Chatelain, c.a.

Québec, le 17 juin 1983

Office des services de garde à l'enfance

Revenus et dépenses pour l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
	$	(note 5) $
Revenus virés au gouvernement du Québec		
Droits et permis	600	200
Recouvrements — dépenses de transfert des exercices antérieurs	17 007	42 271
Recouvrements — salaires	—	136
	17 607	**42 607**
Dépenses assumées par le gouvernement du Québec		
Dépenses de transfert (note 3)	38 844 558	30 593 072
Frais d'administration (note 4)	1 518 606	1 096 820
	40 363 164	**31 869 892**

Pour l'Office

Laurent McCutcheon
Stella Guy

1. Constitution et fonctions

L'Office des services de garde à l'enfance, corporation au sens du code civil constituée en vertu de la loi sur les services de garde à l'enfance (L.R.Q., c. S-4.1), a pour fonctions d'identifier, après consultation des personnes et organismes intéressés, les priorités, les besoins de la population et les ressources existantes en matière de services de garde à l'enfance et de coordonner et promouvoir l'organisation de ces services. L'Office émet des permis d'opération aux établissements désirant offrir des services de garde à l'enfance et leur octroie des subventions.

Les sommes requises pour la mise en application de la loi sur les services de garde à l'enfance, qui couvrent l'aide financière aux parents ainsi qu'aux titulaires d'un permis de service de garde à l'enfance et les frais d'administration de l'Office, sont prises à même les deniers accordés annuellement à cette fin par l'Assemblée nationale.

2. Conventions comptables

L'état financier a été préparé selon les conventions comptables en usage au gouvernement du Québec.

Les frais assumés par la Direction générale du réseau Travail-Québec du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu pour attribuer, au nom de l'Office, l'aide financière aux parents et l'aide de base pour fonctionnement aux services de garde, ne sont pas représentés dans cet état financier. Il en est de même du coût des avantages sociaux accordés aux employés de l'Office et de celui des services de soutien assumés par différents ministères.

3. Dépenses de transfert

	1983	1982
	$	$
Aide financière aux parents		
Exonération de contributions aux services de garde	17 152 846	17 703 007
Aide financière aux services de garde		
Aide de base pour fonctionnement	16 028 204	11 405 487
Intégration des enfants handicapés	270 795	367 891
Implantation de nouveaux services de garde	526 410	877 050
Relocalisation de services de garde	634 353	189 797
Dépannage	452 535	49 840
Renouvellement de l'équipement	544 000	—
Logement	1 246 560	—
Maintien de pouponnières	1 891 500	—
	21 594 357	**12 890 065**
Aide financière aux associations, regroupements et organismes sans but lucratif	97 355	—
	38 844 558	**30 593 072**

4. Frais d'administration

	1983	1982
	$	$
Traitements, salaires et allocations	963 981	599 406
Autres rémunérations	214 051	216 425
Services de transport et de communication	159 386	89 576
Services professionnels, administratifs et autres	89 181	84 807
Entretien et réparations	4 065	269
Loyers	34 954	17 388
Fournitures et approvisionnements	36 873	44 408
Matériel et équipement	15 582	39 371
Autres dépenses	533	5 170
	1 518 606	**1 096 820**

5. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1982 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1983.

2. Les activités de l'Office des services de garde à l'enfance

2.1 Les réunions des membres

Au début de l'année financière 1982-1983, le travail des membres a été considérablement ralenti. En fait, le changement du ministre responsable de l'Office, l'annonce du départ de la présidente, le délai à nommer des membres pour remplacer ceux qui avaient démissionné, la fin prochaine du mandat de plusieurs autres membres, la période d'intérim avant l'arrivée de la nouvelle présidente ont été autant de facteurs contribuant à ce ralentissement des activités.

La nouvelle présidente est entrée en fonction à la fin de juillet, et en décembre 1982 dix nouveaux membres ont été nommés. Forte du bilan fait par les anciens membres, l'équipe renouvelée s'est d'abord employée à préciser les attentes des nouveaux membres, à identifier leurs objectifs par rapport aux objectifs généraux de l'Office et à bien cerner leur rôle. Puis, les membres se sont résolument mis au travail. À cinq reprises ils se sont réunis et trois fois les sessions de travail ont duré deux jours. Ces rencontres ont eu lieu les 17 septembre 1982, 10 et 11 décembre 1982, 22 décembre 1982, 3 et 4 février 1983, 3 et 4 mars 1983. Le comité exécutif lui, a siégé les 1er octobre 1982 et 26 novembre 1982.

Lors d'une de leur réunion en février les membres ont rencontré la ministre déléguée à la Condition féminine, ministre responsable de l'Office. Au cours de cette réunion, la Ministre et les membres ont échangé leurs points de vue sur les orientations de travail de l'Office et sur plusieurs questions concernant des dossiers spécifiques.

Voici les principaux dossiers qui ont été traités par les membres au cours de leurs réunions régulières:

- la formation pour le personnel des services de garde en garderie;
- le plan de développement 1983-1988;
- la réglementation pour les services de garde en garderie;
- la réglementation pour la régie interne de l'Office;
- la politique d'intégration des enfants handicapés dans les services de garde;
- la garde des enfants d'âge scolaire;
- les demandes à être présentées dans le mémoire au Comité des priorités.

Les membres travaillent actuellement à la révision des grandes orientations de l'Office et préciseront dans l'année à venir d'autres politiques.

2.2 La tournée de consultation à l'échelle provinciale

La Loi prévoit que l'Office des services de garde à l'enfance doit établir un plan de développement des nouvelles ressources de garde à être créées. L'établissement de ce plan de développement doit être précédé d'une consultation auprès des personnes et organismes intéressés afin de déterminer les priorités et les besoins de la population en matière de services de garde à l'enfance.

Dans le cadre de l'élaboration d'un plan de développement quinquennal (1983-1988), l'Office a préparé un document qui a été soumis à la consultation à l'automne 1982. Ce document comprenait d'une part l'analyse de la situation de la garde des enfants au Québec et, d'autre part, une série de propositions visant la consolidation et le développement des services de garde, propositions qui constituaient le cadre de la consultation.

Ce document tiré à 1 900 exemplaires a été expédié à tous les services de garde, aux regroupements de services de garde, aux intervenants gouvernementaux impliqués dans l'administration ou la promotion des services de garde, aux associations et groupes intéressés à la promotion des services de garde, aux commissions scolaires offrant des services de garde et aux chercheurs et chercheuses intéressés à la problématique de la garde des enfants.

Suite à la distribution de ce document, une tournée de consultation ayant pour objectif de recueillir les commentaires et les suggestions des personnes concernées a été menée par l'Office en novembre et décembre 1982. Cette tournée de consultation a été préparée par Recherche et information de l'Office en collaboration avec les services régionaux de Communication-Québec et avec la participation de Consult-action. La présidente de l'Office, Madame Stella Guy, a présidé cette tournée de consultation qui l'a conduite dans chacune des régions du Québec, en compagnie des agents et agentes de liaison d'Organisation et soutien et de l'agente de recherche chargée du plan de développement. La présidente a animé vingt rencontres de consultation auxquelles ont participé plus de neuf cents personnes. Dans chacune des régions, cette tournée a fourni à la présidente l'occasion de visiter des services de garde, de participer à des émissions de radio et de télévision et de donner des entrevues à des journalistes de la presse écrite.

Cette tournée de consultation a été l'occasion de recueillir de nombreuses opinions et des propositions par rapport aux pressants besoins de consolidation des services de garde et par rapport aux priorités de développement. Les principales revendications que les services de garde ont ré-exprimées lors des réunions de consultation ont déjà eu des répercussions sur le programme de travail de l'Office et sur le plan de développement des ressources à être créées. Ce plan que l'on prévoit publier à l'automne 1983, rendra compte des opinions recueillies pendant la tournée de consultation et intégrera le plan d'action de l'Office par rapport aux principales revendications.

2.3 Le soutien apporté aux services existants

Un des objectifs de l'Office au cours de 1982-1983 a été de soutenir efficacement les services de garde existants. Pour ce faire, Organisation et soutien a réparti les dossiers des garderies entre les agents de liaison et a constitué une équipe de spécialistes pour répondre aux besoins.

L'équipe des agents de liaison est chargée de faire le lien entre les services de garde et l'Office. Les services de garde ont en l'agent de liaison un interlocuteur privilégié et une ressource humaine disponible pour aider à solutionner leurs problèmes. L'agent de liaison peut apporter de précieux conseils aux garderies et aux agences de garde en milieu familial pour résoudre les difficultés auxquelles les responsables des services de garde et les parents font face. L'expertise développée par les agents de liaison leur permet d'intervenir judicieusement.

L'équipe des agents de liaison est appuyée par une équipe de spécialistes: un architecte, un avocat et des conseillers en gestion financière qui peuvent apporter un soutien technique encore plus spécifique aux problèmes vécus par les services de garde.

L'architecte fait l'analyse des plans d'aménagement des garderies et peut suggérer des modifications et des améliorations aux promoteurs des garderies. Il aura aussi à élaborer des guides d'aménagement et d'équipement à l'intention des promoteurs de nouveaux services de garde.

L'avocat est chargé de répondre à toutes les questions de droit qui peuvent aller des règlements internes des compagnies aux problèmes entre locataire et propriétaire. Il a reçu le mandat de développer des instruments de travail pour les agents de liaison et pour les services de garde.

Après *La comptabilité « en garderie »*, et *Gardons bien nos livres*, l'agente de gestion financière a préparé cette année le troisième guide de gestion financière intitulé *La planification budgétaire: pourquoi pas?*

De plus, l'analyse des états financiers, remis annuellement par les services de garde à l'Office par l'agent de gestion financière, va permettre d'améliorer les interventions de soutien dans les garderies où les difficultés financières mettent en péril le maintien du service.

2.4 Le développement de nouvelles places de garde

Au cours de l'année, 1 684 nouvelles places ont été allouées au développement de nouveaux services. Ce niveau de développement est nettement insuffisant. Malgré tout, l'Office a dû se contenter de 1 376 places rendues disponibles soit dans de nouvelles garderies soit dans des garderies déjà existantes désireuses d'augmenter leur capacité d'accueil.

Les agences de garde en milieu familial ont reçu une attention toute spéciale de la part de l'office durant la dernière année. Une agente de liaison leur a été affectée à temps plein et l'Office prépare des instruments techniques à leur intention. Six nouvelles agences et 308 nouvelles places ont été implantées en 1982-1983.

2.5 Les circulaires administratives et le financement

2.5.1 Le Répertoire des politiques administratives

Le Secrétariat général a produit un instrument à l'intention des services de garde pour faciliter leurs relations avec l'Office et leurs opérations administratives. Le Répertoire des politiques administratives comprend les sections suivantes: la loi sur les services de garde à l'enfance, le projet de règlement sur les services de garde en garderie, les circulaires administratives, un texte sur le fonctionnement d'un conseil d'administration et trois textes sur la gestion financière: *La comptabilité en garderie*, *Gardons bien nos livres* et *La planification budgétaire, pourquoi pas?*

Le Répertoire a été distribué au mois de janvier 1983 à tous les services de garde existants à cette époque. Depuis, il est mis à la disposition des nouveaux projets de services de garde afin que ceux-ci puissent dès le départ disposer d'informations précises et pertinentes.

Le Répertoire a été conçu de manière à permettre des mises à jour périodiques des informations qui y sont contenues. Distribué exclusivement aux services de garde il est possible de s'assurer que chaque possesseur d'un répertoire reçoive bien les mises à jour et les effectue. Cet instrument permet à l'Office de communiquer directement et rapidement les informations administratives aux services de garde.

2.5.2 Le financement des services de garde

La subvention de logement

L'Office a instauré une nouvelle subvention pour aider à réduire les frais de logement et diminuer l'écart entre les garderies qui ont à défrayer les coûts de logement en comparaison de celles qui sont logées gratuitement. Il s'agit du remboursement de 50% des frais de logement jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 8 000 $.

La subvention au maintien des pouponnières

L'instauration de cette nouvelle subvention a pour objectif de prévenir la fermeture des pouponnières. En raison des coûts supplémentaires occassionnés par les exigences plus grandes au niveau du personnel de garde, plusieurs garderies ne pouvaient plus maintenir ce service. L'Office a donc versé une subvention ayant pour objectif d'assurer le maintien des pouponnières déjà en opération. L'Office s'accorde un délai en vue de prendre position sur l'opportunité de développer éventuellement de nouvelles pouponnières. La réglementation que l'Office propose exige un ratio de 1 adulte pour 5 poupons et un espace de 5,5 m^2 par enfant de moins de 18 mois.

La subvention de fonctionnement

La subvention de fonctionnement a également été haussée de 3 $ à 3,50 $ par jour par place en garderie et ce, rétroactivement au mois de mai 1982 puisque la subvention a été versée en fin d'exercice. Cette augmentation de subvention a été justifiée par l'Office en vue de l'application prochaine des règlements qui posent des exigences précises en matière de ratio personnel de garde/enfant, d'espace et de formation des éducatrices et éducateurs.

La subvention de fonctionnement versée aux agences de services de garde en milieu familial a été pour sa part haussée de 1 $ à 2 $ par jour par place au mois d'octobre 1982.

Le renouvellement des équipements

Une nouvelle subvention pour le renouvellement des équipements a été également versée sous forme d'un montant forfaitaire de 4 000 $ aux garderies qui étaient en opération avant le 1er avril 1977. Cette subvention avait pour objectif de favoriser le renouvellement ou l'acquisition d'équipement à des garderies n'ayant pu bénéficier de montants substantiels lors de leur implantation.

La subvention aux regroupements et associations

De nouvelles règles de financement des regroupements et associations ont été mises sur pied en vue d'assurer un financement équitable entre tous les représentants des services de garde.

La subvention aux projets novateurs

Bien que ne représentant qu'un très petit budget, soit 30 000 $, cette subvention a été également instaurée au cours de l'exercice 1982-1983 dans le but de promouvoir la réalisation d'idées originales émanant du milieu des services de garde.

Vingt projets ont ainsi été encouragés financièrement à raison de 2 000 $ maximum par projet.

L'exonération et aide financière

Le programme d'aide financière aux parents basé sur la capacité de payer de ceux-ci commençait à être désuet ne s'étant pas réajusté avec l'accroissement des revenus. Au cours de l'exercice qui s'achève, l'Office y a apporté quelques modifications sachant que d'autres modifications devront y être apportées lors du prochain exercice. Ainsi l'échelle d'exonération a été haussée de 2 000 $ et l'aide quotidienne maximale en milieu familial a été portée de 5 $ à 7 $ par jour.

2.6 Les services juridiques

Les services juridiques ont comme mission principale de conseiller l'Office sur les implications légales de ses activités, de le représenter sur les questions juridiques devant les diverses instances; de participer à la rédaction de tout texte à caractère légal et dans le secteur du droit, d'offrir aux services de garde ainsi qu'aux intervenants de l'Office auprès de ces services, un soutien au plan de l'information et de la consultation.

En 1982-1983, un avocat a été engagé pour être rattaché directement à l'équipe d'Organisation et soutien, afin de fournir le support professionnel légal aux agents de liaison, de répondre aux demandes d'information légale des services de garde et de préparer des outils de travail ou de formation pouvant être utilisés par les agents de liaison ou les services de garde.

Quant aux autres missions des services juridiques, celles-là relevant du Bureau de la présidente, elles ont été orientées principalement cette année dans la consolidation des positions légales de l'Office face à l'application de certaines lois aux services de garde et aux négociations avec les ministères impliqués (Fiscalité municipale, Protection du consommateur, Normes du travail, etc.). La finalisation du projet de règlement

ainsi que le suivi visant sa pré-publication dans la Gazette officielle du Québec a également constitué une priorité de travail. L'avocate de l'Office a de même participé à la préparation de deux dossiers nécessitant une intervention de l'Office en regard de l'article 19 de la loi sur les services de garde à l'enfance (annulation ou non délivrance de permis).

Enfin, cette année, du travail a été effectué pour la poursuite de la mise en oeuvre des pouvoirs de surveillance de l'Office (suivi des inspections, poursuites pénales, pouvoirs d'annulation ou de suspension des permis).

Aussi, des opinions et avis sur l'interprétation de la loi sur les services de garde à l'enfance ont été émis. Tout ce travail de nature juridique a donc contribué activement à la rencontre des objectifs de l'Office.

2.7 L'information

2.7.1 Les demandes de renseignements

La situation de la garde des enfants reste un sujet mal connu. Bien rares sont les parents d'aujourd'hui qui ont vécu, enfants, la garderie. Les questions qu'ils se posent reflètent le caractère de nouveauté de la garde collective au Québec. D'autres personnes, au contraire, veulent tout connaître afin d'être en mesure de mettre sur pied un service de garde d'enfants.

Ainsi, les deux agents d'information, la préposée aux renseignements et occasionnellement la téléphoniste ont répondu à 11 479 appels qui concernaient l'information générale sur les services de garde, les adresses, les programmes d'aide financière accordée aux parents et les conditions de mise sur pied d'un service de garde. Lors de ces demandes d'information ponctuelles, les réponses furent données au téléphone, mais dans la plupart des cas, il a été nécessaire de procéder à l'envoi de documentation écrite. Mensuellement, c'est plus d'une centaine de personnes qui se sont présentées sur place au siège social de l'Office pour obtenir des renseignements.

2.7.2 La production de documents

Pour répondre à ces nombreuses demandes de renseignements, le service de l'information a produit une série de dépliants explicatifs: *Comment choisir une garderie?*, *Participer à la garderie, pourquoi?*, *Pour sa garderie, quel statut juridique choisir?*, *Qui paye pour les services de garde à l'enfance?* et *L'aide financière aux parents*. L'Office a aussi poursuivi la distribution du guide répertoire *Où faire garder nos enfants?* Ce guide s'est avéré un outil fort précieux puisque l'on y retrouve les noms, adresses et numéros de téléphone de tous les services de garde avec permis au Québec.

Pour expliquer le dossier des services de garde de manière succincte aux journalistes et aux chercheurs qui s'intéressent à la situation québécoise, un document de soixante-quatre pages, a été produit. *Les services de garde au Québec: une vue d'ensemble*, a été traduit et distribué en anglais sous le titre *Child Day Care Services in Quebec: An Overall View*.

Pour créer un lien entre les intervenants du milieu des services de garde à l'enfance et entre les services de garde, l'Office a publié la revue *Petit à Petit*. Paraissant à tous les deux mois depuis mai 1982, *Petit à Petit* est distribué gratuitement à plus de trois milles abonnés. Au cours de l'année, les lecteurs ont eu droit à plusieurs articles de réflexion sur la garde des enfants, à des indications précises sur l'organisation d'un service de garde et même à des analyses sur la garde des enfants à l'étranger.

2.7.3 Sur la place publique

La garde des enfants demeure un sujet brûlant dans l'actualité québécoise. Les positions exprimées par le biais des média sont, la plupart du temps, clairement tranchées. De même, les membres de l'Office ont pris position en quelques occasions sur des points qui leur semblaient importants. En 1982-1983, des communiqués de presse ont été rédigés et diffusés et des rencontres avec la presse furent organisées, afin de faire connaître au public les positions des membres de l'Office et les réalisations concernant les services de garde.

La Présidente de l'Office, madame Stella Guy, fut particulièrement présente pendant la tournée de consultation, mais elle garda, au cours de l'année, la bonne habitude de se rendre disponible auprès des journalistes. Sa participation à des émissions d'affaires publiques à la radio et à la télévision a certes aidé à mieux faire connaître le dossier des services de garde parmi la population.

Le personnel de l'Office a de plus participé à des conférences et des symposiums qui traitaient de la petite enfance. Citons la 2e Conférence nationale sur la garde de jour au Canada, le Symposium famille et petite enfance et le Congrès de l'Association d'éducation préscolaire du Québec. Les agents d'information ont donné plusieurs séances d'information à des groupes désireux d'en savoir plus sur les services de garde au Québec et le fonctionnement de l'Office.

2.8 La formation

Au cours de l'année 1982-1983, les activités de l'Office en matière de formation ont été nombreuses et diversifiées. Certaines s'adressaient au milieu même des services de garde, d'autres visaient l'adoption d'orientations ou de prises de position par les membres de l'Office, d'autres enfin se voulaient une réponse aux demandes de collaboration des milieux de formation.

2.8.1 Le support au milieu des services de garde

Le perfectionnement en gestion financière

Afin d'aider les services de garde à bien administrer leurs ressources financières, l'Office a organisé à leur intention des sessions de formation. En se servant des documents sur la gestion financière, les conseillers en gestion financière ont animé une vingtaine de sessions de formation dans toutes les régions administratives du Québec.

Tenues de novembre 1982 à mai 1983, les deux tiers des garderies ont délégué au moins une personne à ces sessions de formation en gestion financière. Des soirées d'information ont été organisées exprès pour les parents membres des conseils d'administration.

Ces sessions ont connu un franc succès et les instruments développés permettent aux promoteurs de services de garde de démarrer du bon pied en matière de gestion financière du service.

La formation en techniques de garderie

À ce chapitre, l'Office a poursuivi le travail entrepris en 1981-1982 en vue de permettre au personnel de garde des garderies d'avoir accès, et ce dans toutes les régions du Québec, à un programme de formation crédité, de qualité, et répondant à ses besoins.

Suite à l'approbation par la Direction générale de l'enseignement collégial (DGEC) d'un nouveau programme d'Attestation d'études collégiales (AEC) en techniques de garderie d'enfants, l'Office a participé à l'élaboration et à la réalisation du projet « Formation des formateurs », projet destiné à offrir un lieu d'échanges, de concertation et de ressourcement aux responsables de l'implantation de ce nouveau programme d'AEC.

En collaboration avec les collèges et la DGEC, l'Office a également participé cette année à l'élaboration d'une deuxième attestation d'études collégiales en techniques de garderie d'enfants, attestation qui permettrait aux personnes qui oeuvrent au sein des services de garde de poursuivre leur formation pour obtenir un Certificat d'études collégiales (CEC) et par la suite, un Diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de garderie d'enfants.

En cours d'année, les représentants et représentantes des regroupements de garderie ont été régulièrement informés de l'évolution du dossier. Ils seront appelés, au cours de la prochaine année, à participer à une rencontre de consultation portant sur cette deuxième attestation.

Le soutien aux groupes promoteurs

Désireux d'apporter une aide accrue aux groupes qui travaillent à l'élaboration d'un projet de services de garde en garderie subventionnée, l'Office des services de garde à l'enfance a obtenu la collaboration de la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA) pour élaborer une session de formation portant sur les étapes d'implantation d'un tel service de garde.

L'Office prévoit travailler en étroite collaboration avec la commission scolaire chargée d'élaborer cette session de formation. La DGEA s'est engagée pour sa part à assurer la formation des conseillers pédagogiques des services d'éducation des adultes des diverses commissions scolaires du Québec.

On peut donc compter qu'en 1983-1984, les groupes promoteurs d'un projet de garderie subventionnée pourront trouver, dans leur milieu respectif, un support adéquat.

2.8.2 Les activités visant l'adoption d'orientations ou de prises de position par les membres de l'Office

Étude des programmes de Préposé(e) en garderie et de Certificat de premier cycle en éducation de la prime enfance

En prévision de l'entrée en vigueur de son projet de réglementation et suite à la demande du milieu des services de garde, l'Office a procédé cette année à l'étude des programmes de Préposé(e) en garderie et de Certificat de premier cycle en éducation de la prime enfance. Cette étude devait permettre aux membres de l'Office de vérifier si ces programmes de formation pourraient être considérés équivalents à l'AEC en techniques de garderie d'enfants, ce programme constituant l'exigence minimale de l'Office pour un membre sur trois du personnel de garde des garderies.

En raison des nombreux inconvénients que présente le programme de Préposé(e) en garderie (formation de niveau secondaire, difficulté de reconnaissance au collégial), l'Office a demandé le retrait de ce programme de formation; il reconnaîtra toutefois comme équivalente à l'AEC la formation des personnes ayant déjà complété ce programme. Le Certificat de premier cycle en éducation de la prime enfance dispensé par l'Université du Québec à Hull a, pour sa part, été reconnu équivalent à l'AEC en techniques de garderie d'enfants.

2.8.3 Réponse aux demandes de collaboration des organismes de formation

Au cours de la dernière année, l'Office a également répondu à des demandes de collaboration provenant des milieux de formation. C'est ainsi qu'à la demande de la Direction générale de l'enseignement collégial, l'Office a participé à la révision du contrat d'affiliation utilisé pour les stages de formation professionnelle effectués dans les services de garde à l'enfance et qu'il a également fourni à la DGEC des avis sur l'implantation des programmes de formation en techniques de garderie d'enfants.

2.9 La recherche et l'analyse de politiques

2.9.1 Études sur la garde supervisée en milieu familial

En 1982, une vaste étude a été réalisée sur le phénomène de la garde supervisée en milieu familial par une agence de services de garde en milieu familial. Cette étude a donné lieu à deux enquêtes, l'une effectuée auprès des gardiennes reconnues par une agence et l'autre, auprès des parents utilisateurs de ce service.

Le rapport intitulé « Garder chez soi les enfants des autres », publié à l'automne 1982, présente les résultats de l'enquête effectuée auprès des gardiennes reconnues.

En plus de décrire les caractéristiques des gardiennes et de leur environnement physique et social, le rapport trace le portrait de la clientèle enfantine que reçoivent ces gardiennes, analyse les différentes dimensions du travail de ces dernières et décrit le type de relations qu'elles entretiennent avec les parents qui utilisent les agences de services de garde en milieu familial.

Le second volet de cette étude « Faire garder ses enfants chez une gardienne reconnue », publié au printemps 1983, décrit les résultats de l'enquête effectuée auprès des parents utilisateurs d'un service de garde en milieu familial supervisé par une agence.

L'étude trace le profil socio-économique des parents, analyse les perceptions de ces derniers face à l'utilisation du service de garde en milieu familial, fait état de leur degré de satisfaction face à la qualité des services qu'ils obtiennent et face au rôle joué par l'agence de services de garde en milieu familial. Enfin, la conclusion met en parallèle les données provenant de l'enquête auprès des gardiennes avec celles obtenues auprès des parents.

2.9.2 Analyse du système de financement des services de garde

En novembre dernier, l'Office confiait à un agent de recherche, économiste, un mandat d'une durée de 18 mois le chargeant d'analyser le système de financement actuel des services de garde à l'enfance au Québec. L'Office manifestait ainsi son désir d'accorder la politique de financement des services de garde avec ses grandes orientations en matière de services de garde à l'enfance.

Les études menées par l'économiste visent pour l'essentiel à s'assurer que le système de financement des services de garde à l'enfance au Québec n'ait pas d'effets contraires aux orientations de l'Office, et cela aussi bien lorsqu'on limite l'analyse du financement à la seule allocation du budget de l'Office que lorsqu'on l'élargit, comme il se doit, pour tenir compte de la dimension fiscale de la question.

C'est ainsi qu'une étude de l'aide financière aux parents, analysant les caractéristiques et les effets du programme d'exonération financière et des programmes de déduction pour frais de garde provincial et fédéral, est en cours et devrait être complétée au cours de l'été prochain. On s'attend de plus à ce qu'une étude exhaustive du système de subventions aux services de garde soit terminée avant la fin de l'année 1983. Ces études devraient aboutir au premier trimestre 1984 à la production d'un rapport synthèse et à des recommandations quant aux modifications qu'il serait souhaitable d'apporter au système de financement des services de garde au Québec, en regard des grandes orientations de l'Office.

2.9.3 Redressement de la situation de garderies ayant un faible taux de fréquentation

Dans le cadre de son objectif de consolidation des services de garde, l'Office a annoncé en 1982-1983 son intention d'intervenir auprès des garderies ayant un faible taux de fréquentation, afin d'élaborer avec celles-ci un plan d'action pour redresser leur situation avant le renouvellement des permis qui sera effectué en avril 1984.

Une brève étude a permis de faire le portrait des vingt-cinq garderies concernées ainsi que de leur milieu d'implantation et d'explorer les causes du problème. Il est apparu que la grande majorité d'entre elles se retrouvent dans des municipalités de faible taille, ce qui a amené l'Office à approfondir la problématique particulière des services de garde dans ces milieux.

Il apparaît que, dans certaines de ces municipalités, une mini-garderie (entre 10 et 20 places) serait suffisante pour répondre aux besoins. L'Office verra donc à mettre au point un mode de financement approprié pour l'implantation et le fonctionnement de ces mini-garderies. Pour ces milieux, l'Office veut aussi étudier les possibilités d'intégration de divers modes de garde sous une même administration, afin de favo-

riser une meilleure utilisation des ressources disponibles et de rentabiliser l'ensemble des services.

En 1983-1984, l'Office entreprendra l'élaboration d'un plan d'action avec chacune des garderies concernées et procédera au réajustement des permis, si nécessaire, en fin d'année.

Une campagne de sensibilisation publique réservée aux régions où les taux de fréquentation sont globalement les plus bas viendra soutenir les interventions spécifiques auprès des garderies touchées par l'opération.

2.9.4 Politique relative aux locaux des services de garde

En 1982-1983, l'Office a entrepris le travail d'élaboration d'une politique globale relative aux locaux des services de garde. Cette question est devenue une préoccupation majeure autant pour les services de garde en opération que pour les milieux intéressés au développement de ce réseau.

Pour les garderies, les problèmes sont multiples et ont une incidence importante sur le développement et la consolidation des services. Les difficultés d'accès à des locaux adéquats s'avèrent un des obstacles majeurs à l'implantation de nouveaux projets; la précarité des conditions de location de plusieurs garderies entraîne de nombreuses relocalisations à chaque année; les coûts de loyer sont très disparates et certaines garderies paient des montants très élevés; les augmentations de loyer ont été très importantes au cours des dernières années dans les écoles de certaines commissions scolaires.

Quant aux agences de services de garde en milieu familial, certaines connaissent des incertitudes quant au maintien de leurs locaux administratifs dans des établissements du réseau des Affaires sociales.

Devant cette situation, l'Office a commencé l'examen d'une série de mesures devant favoriser l'accessibilité et la stabilité des services de garde dans des locaux adéquats. L'Office entend obtenir la collaboration des organismes publics, parapublics, communautaires, municipaux et privés pour la solution de ces problèmes. Dans cette perspective, un comité interministériel a déjà été mis sur pied pour élaborer des mesures appropriées en ce qui concerne les secteurs publics et parapublics. Les autres volets de ce dossier devront aussi faire l'objet d'études particulières en collaboration avec les organismes concernés.

Si ce projet de politique globale relative aux locaux arrive plus tard que prévu, c'est que les énergies de l'Office ont été accaparées par le règlement du conflit occasionné par les garderies en grève de loyer.

Devant un conflit qui durait depuis plus de trois ans pendant lesquels les parties avaient coupé les communications, durci leur position, accumulé des arrérages de dettes et entrepris des procédures judiciaires, le cabinet de madame Pauline Marois, d'un commun accord avec l'Office des services de garde à l'enfance, a décidé de s'impliquer activement.

Les garderies se sont regroupées pour négocier tandis que les trois locateurs en cause (Commission des écoles catholiques de Montréal, Commission scolaire de Sainte-Croix, Conseil scolaire de l'île de Montréal) ont négocié séparément.

En mars 1983, les garderies et les locateurs en sont arrivés à un règlement final sur le paiement des arrérages et sur la signature de nouveaux baux. S'il fut impossible d'éviter les procès dans certains cas, aucune garderie n'a été expulsée de ses locaux.

2.10 L'inspection et les plaintes

Au cours de l'année, les inspecteurs de l'Office ont visité 106 garderies: 17 à but lucratif et 89 sans but lucratif. Suite à ces visites, l'Office a fait les recommandations qui s'imposaient aux garderies concernées qui ont dû apporter les améliorations souhaitées.

L'Office a reçu en 1982-1983, 54 plaintes en bonne et due forme. Ces plaintes concernaient l'existence de garderies sans permis, le non-respect de la loi sur les services de garde à l'enfance ou le manque de sécurité pour les enfants. Toutes les garderies visées par une plainte ont aussitôt été visitées et les actions appropriées ont été mises en oeuvre.

L'Office a de plus procédé au cours de l'année au développement d'un programme systématique d'inspection.

3.1 Nombre de services de garde en garderie et nombre de places au 1er avril 1982 et au 31 mars 1983, par région

	Situation au 1er avril 1982								Situation au 31 mars 1983							
	BL[1]		SBL[2]		SBLS[3]		Total		BL[1]		SBL[2]		SBLS[3]		Total	
Région	Gar.	Pl.	Gar.	Pl.	Gar.	Pl.	Gar.	Pl.	Gar.	Pl.	Gar.	Pl.	Gar.	Pl.	Gar.	Pl.
1- Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	—	—	—	—	11	500	11	500	—	—	—	—	12	515	12	515
2- Saguenay — Lac-Saint-Jean	—	—	—	—	12	556	12	556	—	—	—	—	12	558	12	558
3- Québec	8	217	3	145	57	2 451	68	2 813	9	280	3	115	59	2 576	71	2 971
4- Trois-Rivières	1	105	1	20	21	1 082	23	1 207	1	105	1	20	21	1 084	23	1 209
5- Cantons-de-l'Est	2	81	—	—	24	1 024	26	1 105	2	93	—	—	24	996	26	1 089
6A- Montréal	57	2 533	26	1 510	134	7 123	217	11 166	68	3 086	28	1 482	140	7 628[4]	236	12 196
6B- Nord de Montréal	1	45	—	—	26	1 032	27	1 077	2	60	—	—	27	1 096	29	1 156
6C- Sud de Montréal	13	409	9	460	41	1 955	63	2 824	16	603	7	325	40	1 933	63	2 861
7- Outaouais	3	75	1	30	15	703	19	808	3	75	—	—	17	773	20	848
8- Nord-Ouest	—	—	1	20	7	366	8	386	—	—	1	20	9	415	10	435
9- Côte-Nord	1	20	—	—	6	239	7	259	—	—	—	—	6	239	6	239
Total	**86**	**3 485**	**41**	**2 185**	**354**	**17 031**	**481**	**22 701**	**101**	**4 302**	**40**	**1 962**	**367**	**17 813[4]**	**508**	**24 077**

1 BL : but lucratif
2 SBL : sans but lucratif
3 SBLS: sans but lucratif subventionné
4 incluant 106 places admissibles, mais non subventionnées.

3.2 Augmentation du nombre de services de garde en garderie et du nombre de places entre le 1er avril 1982 et le 31 mars 1983, par région

	Développement du 82-04-01 au 83-03-31							
	BL		SBL		SBLS		Total	
Région	Gar.	Pl.	Gar.	Pl.	Gar.	Pl.	Gar.	Pl.
1- Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	—	—	—	—	1	15	1	15
2- Saguenay — Lac-Saint-Jean	—	—	—	—	—	2	—	2
3- Québec	1	63	—	(30)	2	125	3	158
4- Trois-Rivières	—	—	—	—	—	2	—	2
5- Cantons-de-l'Est	—	12	—	—	—	(28)	—	(16)
6A- Montréal	11	553	2	(28)	6	505	19	1 030
6B- Nord de Montréal	1	15	—	—	1	64	2	79
6C- Sud de Montréal	3	194	(2)	(135)	(1)	(22)	—	37
7- Outaouais	—	—	(1)	(30)	2	70	1	40
8- Nord-Ouest	—	—	—	—	2	49	2	49
9- Côte-Nord	(1)	(20)	—	—	—	—	(1)	(20)
Sous-total développement	**16**	**837**	**2**	**—**	**14**	**832**		
Sous-total diminution	**(1)**	**(20)**	**(3)**	**(223)**	**(1)**	**(50)**		
Total	**15**	**817**	**(1)**	**(223)**	**13**	**782**	**27**	**1 376**

3.3 Nombre d'agences de services de garde en milieu familial et nombre de places au 1er avril 1982 et au 31 mars 1983, par région

Région	Situation au 1er avril 1982		Situation au 31 mars 1983		Développement du 82-04-01 au 83-03-31	
	Agences	Places	Agences	Places	Agences	Places
1- Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	4	134	5	92	1	(42)
2- Saguenay — Lac-Saint-Jean	3	120	4	100	1	(20)
3- Québec	1	30	2	60	1	30
4- Trois-Rivières	—	—	—	—	—	—
5- Cantons-de-l'Est	—	—	—	—	—	—
6A- Montréal	4	280	4	530	—	250
6B- Nord de Montréal	—	—	1	10	1	10
6C- Sud de Montréal	—	—	1	30	1	30
7- Outaouais	4	310	4	310	—	—
8- Nord-Ouest	—	—	—	—	—	—
9- Côte-Nord	—	—	1	50	1	50
Sous-total développement					**6**	**370**
Sous-total diminution					**—**	**(62)**
Total	**16**	**874**	**22**	**1 182**	**6**	**308**

3.4 Nombre de services de garde en milieu scolaire et nombre de places au 1er avril 1982 et au 31 mars 1983 par région, enregistrés au fichier de l'Office

Région	Situation au 1er avril 1982		Situation au 31 mars 1983		Développement du 82-04-01 au 83-03-31	
	Services	Places	Services	Places	Services	Places
1- Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	3	90	4	147	1	57
2- Saguenay — Lac-Saint-Jean	20	413	22	443	2	30
3- Québec	40	1 201	45	1 324	5	123
4- Trois-Rivières	2	106	3	131	1	25
5- Cantons-de-l'Est	12	240	14	342	2	102
6A- Montréal	96	3 758	108	3 772	12	14
6B- Nord de Montréal	19	503	21	613	2	110
6C- Sud de Montréal	47	1 298	58	1 558	11	260
7- Outaouais	30	1 037	37	1 394	7	357
8- Nord-Ouest	1	27	1	30	—	3
9- Côte-Nord	7	259	9	357	2	98
Sous-total développement					**45**	**1 179**
Sous-total diminution					**—**	**—**
Total	**277**	**8 932**	**322**	**10 111**	**45**	**1 179**

Note: Le développement des services de garde en milieu scolaire étant sous la juridiction du ministère de l'Éducation, ces données sont fournies à titre indicatif seulement.

3.5 Nombre de jardins d'enfants et nombre de places au 1er avril 1982 et au 31 mars 1983 par région, enregistrés au fichier de l'Office

Région	Situation au 1er avril 1982						Situation au 31 mars 1983					
	BL		SBL		Total		BL		SBL		Total	
	Jard.	Pl.	Jard.	Pl.	Jard.	Pl.	Jard.	Pl.	Jard.	Pl.	Jard.	Pl.
1- Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	1	11	—	—	1	11	1	11	—	—	1	11
2- Saguenay — Lac-Saint-Jean	1	28	—	—	1	28	1	28	—	—	1	28
3- Québec	1	20	—	—	1	20	1	20	—	—	1	20
4- Trois-Rivières	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5- Cantons-de-l'Est	2	30	—	—	2	30	2	30	—	—	2	30
6A- Montréal	12	421	26	1 054	38	1 475	12	421	26	1 054	38	1 475
6B- Nord de Montréal	1	15	2	40	3	55	1	15	2	40	3	55
6C- Sud de Montréal	7	201	9	227	16	428	7	201	9	227	16	428
7- Outaouais	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8- Nord-Ouest	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9- Côte-Nord	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	**25**	**726**	**37**	**1 321**	**62**	**2 047**	**25**	**726**	**37**	**1 321**	**62**	**2 047**

Note: L'article 5 de la loi sur les services de garde à l'enfance n'étant pas encore en vigueur, ces données sont fournies à titre indicatif seulement, étant donné que l'Office n'émet aucun permis pour les jardins d'enfants.

3.6 Nombre de garderies et nombre de places subventionnées pour enfants handicapés en 1982-1983, par région

Région	Nombre de garderies	Nombre de places d'enfants
1- Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	1	3
2- Saguenay — Lac-Saint-Jean	3	14
3- Québec	16	38
4- Trois-Rivières	4	9
5- Cantons-de-l'Est	5	14
6A- Montréal	21	115
6B- Nord de Montréal	10	21
6C- Sud de Montréal	6	20
7- Outaouais	3	4
8- Nord-Ouest	4	10
9- Côte-Nord	3	4
Total	**76**	**252**

3.7 Coût par jour pour les usagers des services de garde en garderie et en milieu familial au 31 mars 1983

Coût	Garderies															Agences		
	BL			SBLS			SBL			Sous-total SBLS + SBL			Total SBLS + SBL + BL			Total		
	Gard	PL.	% Gard.	PL.	% Gard.		PL.	% Gard.		PL.	% Gard.		PL.	% Gard.		PL.	% Agnce	
5 $							1	89	4,53	1	89	0,45	1	89	0,36			
6	1	34	0,79				5	192	9,78	5	192	0,97	6	226	0,93	3	190	16,07
7	1	25	0,58	1	50	0,28	2	109	5,55	3	159	0,80	4	184	0,76			
8	1	20	0,46	4	164	0,92				4	164	0,82	5	184	0,76	3	95	8,03
9	4	91	2,11	12	507	2,84	6	324	16,51	18	831	4,20	22	922	3,82	9	390	32,99
10	36	1 415	32,89	154	7 290	40,92	10	381	19,41	164	7 671	38,79	200	9 086	37,73	5	442	37,39
11	13	523	12,15	78	4 066	22,82	6	387	19,72	84	4 453	22,51	97	4 976	20,66	1	15	1,26
12	22	879	20,43	76	3 512	19,71	4	139	7,08	80	3 651	18,46	102	4 530	18,81	1	50	4,23
13	10	427	9,92	28	1 427	8,01	2	93	4,74	30	1 520	7,68	40	1 947	8,08			
14	3	298	6,92	12	659	3,69	2	83	4,23	14	742	3,75	17	1 040	4,31			
15	9	523	12,15				1	45	2,29	1	45	0,22	10	568	2,35			
16	1	67	1,55	2	138	0,77				2	138	0,69	3	205	0,85			
17																		
18							1	120	6,11	1	120	0,60	1	120	0,49			
TOTAL	**101**	**4 302**	**100**	**367**	**17 813**	**100**	**40**	**1 962**	**100**	**407**	**19 775**	**100**	**508**	**24 077**	**100**	**22**	**1 182**	**100**

Note: Les services de garde ont l'obligation d'aviser l'Office dès que la contribution parentale exigée est modifiée. Les données fournies ici reflètent les renseignements enregistrés à l'Office au 31 mars 1983.

3.8 Coût moyen par jour pour les usagers des services de garde en garderie et en milieu familial au 31 mars 1983

	Garderies						Agences	
	BL		SBL		SBLS		SBL	
Coût	PL	Coût/Jr.	PL	Coût/Jr.	PL	Coût/Jr.	PL	Coût/Jr.
5$			89	445				
6	34	204	192	1 152			190	1 140
7	25	175	109	763	50	350		
8	20	160			164	1 312	95	760
9	91	819	324	2 916	507	4 563	390	3 510
10	1 415	14 150	381	3 810	7 290	72 900	442	4 420
11	523	5 753	387	4 257	4 066	44 726	15	165
12	879	10 548	139	1 668	3 512	42 144	50	600
13	427	5 551	93	1 209	1 427	18 551		
14	298	4 172	83	1 162	659	9 226		
15	523	7 845	45	675				
16	67	1 072			138	2 208		
18			120	2 160				
Total	**4 302**	**50 449**	**1 962**	**20 217**	**17 813**	**195 980**	**1 182**	**10 595**
Coût moyen		**11,72 $**		**10,30 $**		**11,00 $**		**8,96 $**

Note: Les services de garde ont l'obligation d'aviser l'Office dès que la contribution parentale exigée est modifiée. Les données fournies sont celles enregistrées au 31 mars 1983.

3.9 Demandes de divers promoteurs pour l'implantation d'un service de garde en garderie et pour l'augmentation de capacité d'un service de garde déjà existant, enregistrées à l'Office du 1er avril 1982 au 31 mars 1983

	Situation au 31 mars 1983															
	BL				SBL				SBLS				Total			
	Implantation		Augmentation		Implantation		Augmentation		Implantation		Augmentation		Implantation		Augmentation	
Région	Gard.	Pl.	Gard.	Pl.	Gard.	Pl.	Gard.	Pl.	Gard.	Pl.	Gard.	Pl.	Gard.	Pl.	Gard.	Pl.
1- Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	—	—	—	—	—	—	—	—	3	78	1	20	3	78	1	20
2- Saguenay — Lac-Saint-Jean	3	79	—	—	—	—	—	—	5	200	—	—	8	279	—	—
3- Québec	6	138	—	—	—	—	—	—	12	549	5	45	18	687	5	45
4- Trois-Rivières	—	—	—	—	—	—	—	—	4	110	—	—	4	110	—	—
5- Cantons-de-l'Est	—	—	—	—	—	—	—	—	1	40	—	—	1	40	—	—
6A- Montréal	25	1 014	3	39	—	—	1	45	22	843	15	238	47	1 857	19	322
6B- Nord de Montréal	5	166	—	—	—	—	—	—	8	316	2	42	13	482	2	42
6C- Sud de Montréal	12	421	—	—	—	—	—	—	9	317	4	37	21	738	4	37
7- Outaouais	2	110	—	—	—	—	—	—	1	45	1	20	3	155	1	20
8- Nord-Ouest	1	35	—	—	—	—	—	—	—	—	1	15	1	35	1	15
9- Côte-Nord	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	26	—	—	3	26
Total	**54**	**1 963**	**3**	**39**	**—**	**—**	**1**	**45**	**65**	**2 498**	**32**	**443**	**119**	**4 461**	**36**	**527**

3.10 Demandes de divers promoteurs pour l'implantation d'un service de garde en garderie et pour l'augmentation de capacité d'un service de garde déjà existant, enregistrées depuis le début de l'Office jusqu'au 31 mars 1983, par région

	Situation au 31 mars 1983															
	BL				SBL				SBLS				Total			
	Implantation		Augmentation		Implantation		Augmentation		Implantation		Augmentation		Implantation		Augmentation	
Région	Gard.	Pl.	Gard.	Pl.	Gard.	Pl.	Gard.	Pl.	Gard.	Pl.	Gard.	Pl.	Gard.	Pl.	Gard.	Pl.
1- Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	—	—	—	—	—	—	—	—	6	183	1	20	6	183	1	20
2- Saguenay — Lac-Saint-Jean	8	304	—	—	—	—	—	—	8	295	1	5	16	599	1	5
3- Québec	8	188	1	3	—	—	—	—	41	1 713	10	95	49	1 901	11	98
4- Trois-Rivières	1	45	—	—	—	—	—	—	7	215	—	—	8	260	—	—
5- Cantons-de-l'Est	—	—	—	—	—	—	—	—	8	340	1	10	8	340	1	10
6A- Montréal	55	2 282	6	96	2	90	1	45	74	3 094	22	305	131	5 466	29	446
6B- Nord de Montréal	16	601	—	—	—	—	—	—	22	924	3	22	38	1 525	3	22
6C- Sud de Montréal	15	541	—	—	—	—	—	—	25	922	6	72	40	1 463	6	72
7- Outaouais	3	140	1	40	—	—	—	—	12	505	3	55	15	645	4	95
8- Nord-Ouest	1	35	—	—	—	—	—	—	8	285	2	19	9	320	2	19
9- Côte-Nord	—	—	—	—	—	—	—	—	10	376	3	26	10	376	3	26
Total	**107**	**4 136**	**8**	**139**	**2**	**90**	**1**	**45**	**221**	**8 852**	**52**	**629**	**330**	**13 078**	**61**	**813**

4. Les projets à venir

Le programme de travail de l'Office des services de garde à l'enfance pour l'année financière 1983-1984 est très chargé. En plus du développement de 2 300 nouvelles places qui constitue une activité majeure et prioritaire, d'autres activités sont planifiées. Certaines ont trait à la finalisation d'opérations actuellement en cours. D'autres sont des champs de travail que nous aurons à ouvrir.

Parmi les dossiers qui connaîtront leur accomplissement en 1983-1984, figure celui de la réalisation d'un guide d'élaboration et de révision des programmes d'activités en garderies. Rappelons que cet outil de travail est d'abord destiné aux groupes promoteurs de nouvelles garderies et sera également disponible sur demande pour les parents et les éducatrices et éducateurs des garderies existantes. Des guides d'implantation de services de garde en milieu familial et en garderies devraient être diffusés de même qu'un guide d'aménagement.

C'est aussi en 1983-1984 que sera vraisemblablement publiée la nouvelle politique d'intégration des enfants handicapés dans les services de garde à l'enfance. Le comité de travail, qui a en 1982-1983 élaboré un nouveau projet de politique, a vu les grands principes qu'il promouvait approuvés par les membres de l'Office. Déjà la circulaire administrative régissant le financement des services de garde jusqu'au 31 mars 1984 permettait de mettre en application des recommandations contenues dans le document de travail préparé par le comité. Ceci signifie que les services de garde auront en mains pour l'année prochaine un nouvel outil permettant d'effectuer un plan d'intégration personnalisé à chaque enfant handicapé et adapté à la gravité de la déficience ou de la limitation fonctionnelle découlant de son handicap.

Certains volets de la politique relative aux locaux des services de garde devraient voir le jour également au cours de 1983-1984. Cependant, le nombre de mesures envisagées qui devront être analysées, la concertation requise avec les organismes concernés et l'importance que cette politique soit globale, nous obligeront sans doute à poursuivre notre travail au-delà de mars 1984.

Toujours dans le domaine de l'élaboration de politiques, l'on peut d'ores et déjà prévoir que les membres de l'Office auront à se prononcer sur une politique en matière de formation. C'est avec l'objectif d'assurer cohérence et efficacité aux interventions de l'Office que cette politique sera présentée. Le rôle de l'Office en matière de formation, l'utilisation de son pouvoir de réglementation, sa collaboration avec les milieux de formation et les clientèles à privilégier à court terme sont autant de questions qui seront clarifiées par cette politique en matière de formation.

Parmi les activités de formation ou de perfectionnement que nous projetons faire en 1983-1984 l'on retrouve celles favorisant le perfectionnement des responsables et des membres des conseils d'administration des agences de services de garde en milieu familial et celles comprises dans le programme-santé dans les services de garde. Ce dernier, vise entre autres à rendre disponible dans toutes les régions du Québec un cours de premiers soins adaptés au travail avec les enfants de moins de six ans.

Enfin, des comités de travail seront formés pour préparer des projets de politique sur la garde des enfants de moins de 18 mois et sur la garde en milieu familial. Ces questions comme celles du système de financement des services de garde seront des objets de réflexion, de discussion et de prise de décision par les membres.

Parmi les nouveaux champs de travail à ouvrir, en 1983-1984 l'on peut compter l'élaboration d'une politique au sujet de la garde des enfants des communautés culturelles, la clarification des orientations de l'Office en regard de deux sujets d'actualité à savoir les relations de travail dans les services de garde et la place des garderies à but lucratif dans la planification du développement d'un réseau de services de garde au Québec. L'on devrait aussi s'intéresser aux haltes-garderies et aux mini-garderies.

L'Office verra également dans l'année qui vient à poursuivre son travail de sensibilisation de la population à la nécessité de services de garde de qualité par la réalisation d'une campagne publique dans trois régions spécifiques du Québec. D'autres activités sont prévues comme la participation de l'Office à des expositions régionales et à diverses rencontres et la présentation de documents écrits et audio-visuels.

Enfin pour améliorer son administration et rationaliser ses opérations une révision des systèmes administratifs sera entreprise et les efforts pour l'informatisation des données devraient être accentués.

Ce programme de travail est certes ambitieux mais nous y consacrerons toutes nos énergies parce que nous croyons que la société québécoise a besoin non seulement de services de garde mais d'une véritable politique de services de garde de qualité pour tous ces enfants qui prendront bientôt la relève.